

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR D'HOPITAL

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Fonctions

Secrétaire général et directeur des affaires médicales du Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val de Reuil, établissement en direction commune avec le Centre Hospitalier du Neubourg
Emploi non fonctionnel
Le poste de Secrétaire général et directeur des affaires médicales sera vacant le **01/01/2020** et le (la) candidat(e) retenu(e) aura vocation à occuper le poste.

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Directeur d'hôpital de classe normale : 2,6 + 0,2 pour exercice multi-sites

Directeur d'hôpital hors classe : 2,7 + 0,2 pour exercice multi-sites

Centre hospitalier (ou direction commune) :

Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val de Reuil en direction commune avec le Centre Hospitalier du Neubourg

Adresse :

Rue du Dr VILLERS – BP 310
76503 ELBEUF cedex

Accès par :

A 13 – sortie 21 – D7 direction Cléon

Personne à contacter :

M. Didier POILLERAT – Directeur Général du CHI Elbeuf – Louviers et du CH du Neubourg
Courriel : secretariat.dg@chi-elbeuf-louviers.fr

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Présentation générale de l'établissement :

Centre Hospitalier de référence dans la région, établissement support du GHT Val de Seine et Plateaux de l'Eure, le CHI Elbeuf-Louviers-Val-De-Reuil répond aux besoins de santé des 200 000 habitants de son territoire situé dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, au sein du territoire de santé ROUEN-ELBEUF.

Le CHI Elbeuf – Louviers Val de Reuil est un établissement bi-sites Elbeuf et Louviers (1 site MCO SSR et 1 site Médecine et SSR plus 2 EHPAD – Elbeuf et Louviers, constitués de 5 résidences). L'établissement gère également une Unité de Soins Somatiques (USS) au sein du centre de détention de Val de Reuil.

Le CHI Elbeuf Louviers est l'établissement support du GHT « Val de Seine Plateaux de l'Eure » (3 établissements).

Le budget annuel est de près de 156 M€ (budget principal et annexes). La situation financière est très tendue mais l'établissement s'est engagé dans un PRE avec une politique volontariste de dynamique de ses activités cliniques.

Le CHI Elbeuf – Louviers Val de Reuil est organisé en 4 pôles cliniques incluant les activités médico-techniques. L'organisation médico-soignante du CHI Elbeuf-Louviers est articulée autour de quatre pôles

d'activités cliniques et médico-techniques :

- Pôle Activités Chirurgicales et Mère-Enfant (ACME)
- Pôle Médecine
- Pôle Médecine d'Urgence et Imagerie (PMUI)
- Pôle Gériatrie et Soins de Suite et Réadaptation (G-SSR)

Il a validé son nouveau projet d'établissement 2017-2021 et a eu sa dernière visite de certification V2014 en 2015 – classement HAS de l'établissement en B. L'établissement a fait le choix de s'engager dans une nouvelle procédure de certification au niveau du GHT (2020-2021)

La Direction commune avec le CH du Neubourg est effective depuis décembre 2017.

Il offre à sa population des soins de qualité et diversifiés dans les principales disciplines médecine, chirurgie, obstétrique (maternité de niveau II) et propose également une filière gériatrique complète.

L'organisation administrative de l'établissement s'articule autour de la Direction Générale et de six directions fonctionnelles :

- La Direction de l'Accueil-Clientèle et de la Qualité ;
- La Direction des Affaires Financières et du Système d'Information ;
- La Direction du Personnel et des Relations Sociales ;
- La Direction des Services Techniques et Hôteliers ;
- La Direction des Soins ;
- La Direction des EHPAD ;
- Le Secrétariat Général et Direction des Affaires Médicales.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) : année 2018

Le CHIÉLVR dispose de 1 083 lits et places :

- Médecine : 266
- Chirurgie : 68
- Gynécologie obstétrique : 39
- Soins de Suite - Réadaptation : 128
- EHPAD : 456
- SSIAD : 96
- Hospitalisation à Domicile (HAD) : 30

Et d'un plateau technique performant :

- Imagerie : 1 IRM polyvalent et 1 IRM spécialisé ostéo-articulaire (exploités en GIE), 2 scanners, 4 salles de radiologie, 1 mammographe numérique.
- Bloc opératoire : 8 salles d'opération, 1 salle de césarienne
- Service de réanimation : un service de réanimation polyvalente, une unité de surveillance continue.
- Maternité et pédiatrie : 4 salles de naissance, 1 salle nature, 8 chambres de pédiatrie (16 lits) et 8 chambres de néonatalogie.
- Hémodialyse : centre lourd de 14 places et UDM de 8 places
- Laboratoire : biochimie, microbiologie, hématologie, immunologie, virologie, bactériologie, pharmacotoxicologie, biologie moléculaire, hygiène hospitalière.

L'activité du CHIÉLVR en chiffres (données 2018)

- 32 577 entrées
- 224 770 venues externes
- 1 564 naissances
- 73 743 passages aux Urgences (adultes et enfants)
- 8 370 interventions chirurgicales
- 70 291 passages en imagerie médicale
- 10 417 séances d'hémodialyse
- 92,1 % d'occupation des lits (toutes activités)
- 166 médecins et 63 internes
- 1876 personnels non médicaux, soit 2143 salariés.

Dépenses d'exploitation 2018 (tous budgets confondus) : 156,890 M€

Dont :

- **Budget principal : 133,5 M€**
- **Budgets EHPAD (2 budgets Elbeuf et Louviers) : 21,3 M€**
- **Budget SSIAD : 1,3 M€**
- **Budget CSAPA : 0,5 M€**

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

☞ Liaison hiérarchique

Chef d'établissement

☞ Liaisons fonctionnelles

Directions fonctionnelles

Cadres de pôles (4)

Collaboration avec président CME, Vice-présidente de CME et chefs de pôle

ARS Normandie

Conseils départementaux (Seine-Maritime et Eure)

Missions générales, permanentes et spécifiques :

Au titre des affaires médicales :

- Sous l'autorité du chef d'établissement, il participe à l'élaboration du projet médical d'établissement avec le Président de la Commission Médicale d'Etablissement.
- Il définit les politiques de GPEC du personnel médical, en tenant compte notamment de la démographie des personnels médicaux et du projet médical.
- Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) la politique de développement professionnel continu du personnel médical.
- En cohérence avec le projet d'établissement et le projet médical, il formalise avec le président de la CME et le corps médical, le programme de recherche clinique de l'établissement et des coopérations avec les organismes d'enseignement et de recherche.
- Il coordonne avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) le dispositif de permanence des soins de l'établissement.
- Il prépare les séances de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), avec son président et y participe. Il organise la rédaction des PV de la CME.
- Il définit avec le président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), le recrutement du personnel médical et en assure le suivi.
- Il coordonne les procédures administratives et financières des activités de recherche de l'établissement et s'assure des coopérations extérieures.
- Il encadre l'équipe de la Direction des Affaires Médicales (1 attaché d'administration hospitalière, 2 adjoints des cadres et un adjoint administratif).
- Il participe sur le plan des effectifs médicaux à la mise en œuvre opérationnelle du projet médical piloté par le Président de CME.
- Il suit et analyse l'évolution de la masse salariale, prépare l'élaboration et suit l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) pour la partie qui le concerne.

- Il assure le recrutement, le suivi de carrières, la gestion de la FMC, la paie de l'ensemble des personnels médicaux.
- Il met en place les outils de la mobilité et de la gestion des carrières du personnel médical en lien avec le Centre National de Gestion (CNG).

Au titre du secrétariat général :

Sous l'autorité du Chef d'établissement :

- Il est chargé de la coordination générale de l'élaboration du Projet d'Etablissement, dans le respect des compétences des chefs de projets des différents volets qui le composent ;
- Il participe à la réalisation et à la mise en œuvre du Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Il participe avec l'équipe de direction, à l'élaboration du CPOM et à son suivi.
- Il participe aux instances de concertation interne des pôles cliniques et des principes de délégation de gestion dans le cadre de la gouvernance interne.
- Il coordonne les dossiers de candidatures aux Appels à Projets et le suivi des CPOM.
- Il participe aux revues de projets pluriannuelles du dialogue de gestion avec les pôles cliniques et en assure la diffusion.
- Il est en charge de l'élaboration des dossiers d'autorisation et de renouvellement d'activités de soins et d'équipements matériels lourds et des visites de conformité s'y rapportant, qu'il coordonne en concertation avec les Directions Fonctionnelles, les responsables médicaux et soignants.
- Il participe aux projets, dossiers et groupes de travail institutionnels relevant de son champ de compétence ainsi que ceux confiés par le Directeur.
- Il coordonne la rédaction, la mise en œuvre et le suivi général de Projet d'établissement, chaque volet spécifique de ce Projet d'Etablissement étant piloté par un chef de projet spécifique, clairement identifié.
- Il assure le suivi des dossiers dont il a la conduite et participe à leur évaluation.
- Il propose au Chef d'établissement d'éventuelles mesures correctrices et veille à leur mise en œuvre.
- Il participe à l'élaboration des conventions de partenariat et des conventions d'association dans le cadre du GHT ainsi qu'à l'élaboration des règlements intérieurs des instances du GHT.
- Dans le cadre du Projet d'Etablissement, il participe à l'élaboration des coopérations inter établissements de l'établissement avec les établissements extérieurs (hors mises à disposition de personnels).
- Il participe au Plan de communication du Projet d'Etablissement, du CPOM et des partenariats réalisés.
- Il gère les demandes de subventions relevant de son champ de compétence, en assure le suivi en coordination avec la Direction des Finances.
- Il participe à l'amélioration de la gestion documentaire de l'établissement, notamment par une actualisation permanente du suivi des conventions et il met en place leur intégration électronique dans la base documentaire de l'établissement.
- Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires internes et externes, locaux et régionaux de l'établissement, les responsables des autres établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire ainsi qu'avec les interlocuteurs de l'ARS.
- Il assure la fluidité dans les dossiers et fait avancer les projets institutionnels.

Profil souhaité du candidat

Expérience professionnelle appréciée :

- Formation EHESP de Directeur d'Hôpital

Connaissances particulières requises / prévues :

- maîtrise du droit de la fonction publique hospitalière
- connaissances statutaires sur les personnels médicaux
- bonnes connaissances du fonctionnement d'un hôpital
- expérience de management
- gestion de projet et conduite de réunions

Qualités professionnelles requises / prévues :

- excellentes qualités et aptitudes relationnelles
- aptitude forte à l'écoute, à la concertation et à la négociation
- maîtrise de soi face aux situations de conflit
- Capacité de proposition et de réactivité
- Vision à long terme
- rigueur, loyauté et sens du service public
- réactivité et bonne volonté

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

- Indemnité compensatrice pour le logement ou prise en charge du loyer par l'établissement et participation aux gardes administratives de l'établissement
- mise à disposition d'un téléphone portable professionnel